



UNSA - UECT

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Compte rendu du CTP de la CUGT du 19 octobre 2009

Le 19 octobre 2009 la Communauté Urbaine du Grand Toulouse tenait son premier Comité Technique Paritaire (CTP). L'ordre du jour était :

- 1) règlement intérieur
- 2) présentation de l'organisation générale
- 3) examen de la plateforme revendicative

1 - Il nous a été présenté une première version du **règlement intérieur**. Après étude nous constatons que l'Administration propose un règlement intérieur identique à celui qui est appliqué au CTP de la Mairie de Toulouse. Ce dossier sera présenté, pour être adopté, lors d'un prochain CTP.

2 - Concernant le dossier sur l'**organisation générale**, l'Administration nous a présenté l'organigramme et les consistances des directions de la Communauté Urbaine, ainsi que celles qui ont été mutualisées. Les organigrammes et consistances peuvent être consultés à notre permanence.

3 – la plateforme revendicative

3-1 : la commission d'appel, chargée d'examiner les demandes d'agents qui ont fait l'objet d'une nouvelle affectation dans le cadre de l'organisation des services de la CUGT, a commencé à travailler et tenu sa première séance le 16 octobre 2009 et a pu trouver un consensus pour certains collègues.

3-2 : Le badgeage est supprimé pour les personnels techniques qui, jusqu'à présent, badgeaient sans pouvoir capitaliser des jours de RTT (logistique, transports, ateliers, déchetteries, désaffichage,....)

3-3 : Les agents travaillant le samedi verront une légère augmentation de leur « indemnité du travail de samedi » passant de 20€10 à 43€38.

3-4 : « l'indemnité de travaux dangereux » est mensualisée, peu importe le nombre de jours travaillés (sauf absence injustifiée)

3-5/6/7 : les balayeurs de la voie publique de la CUGT et le personnel « trieur » de la chaîne de tri vont percevoir une indemnité avec un taux de 0,53.

Il a été acté qu'un groupe de travail va se réunir très rapidement pour engager une étude sur la pénibilité et la dangerosité des métiers de la CUGT avec, à la clé, comme objectif, l'octroi d'une indemnité.

De même il va être recherché, au travers de ce groupe de travail, des consensus pour effacer certaines inégalités comme : les samedis travaillés (cantonniers, logistique-transports, éboueurs de nuit, etc...)

Relevé des conclusions de la séance du 8 octobre 2009

➤ Après plus interventions des élus UNSA-UECT sur l'**Aménagement du Temps de Travail**, le Président de la CUGT nous renvoie sur l'audit qui devrait être rendu courant décembre 2009.

Pour l'instant, les règles appliquées individuellement aux agents transférés sont maintenues pour l'année 2009 à titre transitoire, pour les agents bénéficiant des 6 jours d'ATT et qui ont déjà atteint ce seuil peuvent capitaliser jusqu'à 6 jours supplémentaires, sous réserve qu'ils réalisent le temps nécessaire à l'alimentation des compteurs ATT.

Une note de service explicative est à paraître prochainement.

➤ **Prime de transport** : les modalités de la prise en charge des frais de déplacements domicile/travail, à hauteur de 50 % vous sera précisée par note de service

➤ **CAP d'avancements** : la prochaine CAP est prévue le 27 novembre 2009. Le Président de la CUGT a réaffirmé la rétroactivité au 1^{er} janvier 2009, ainsi que l'application de manière rétroactive du régime indemnitaire du grade d'accueil.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter

LES ELUS UNSA-UECT EN CTP

Patrick MOUINET Thierry ANDREU Jean David LIARTE Jean Marc DELVALLEE

3 Chemin H. Bessemer - 31200 TOULOUSE

Tel : 05.61.13.45.91 / 05.61.13.45.92 - Poste : 2450 / 3492 - Fax : 05.61.13.49.05

Mail : uect@msn.com - Site : <http://unsatx31.ifrance.com>